

Négociation préalable du 26/10/2017

Présents : FO, CFTC, SNUIPP, UNSA et SAIPER.

Excusé mais participant à l'action : SNE.

Administration : Secrétaire Général + 2 personnels du rectorat .

Tous les syndicats présents ont demandé le statu quo pour la prochaine rentrée avec de véritables groupes de travail et des chiffres sur les points positifs et les points négatifs.

Réponse du SG : On ne discute pas sur le décret qu'on aurait déjà dû appliquer cette année.

La question à discuter en GT → le zonage ! (lui est pour 4 zones !), « Le décret sera mis en place ! »

Il a montré une feuille avec des graphiques → Les remplaçants sont utilisés à 80% à la Réunion contre 85 à 86% pour la métropole (taux d'efficacité). Le problème viendrait des remplacements des ZIL (diviser pour mieux régner) qui sont utilisés à 60% de leur potentiel. Le zonage devrait augmenter le potentiel.

« Le passage au statut de remplaçant induirait un changement dans la durée et dans le périmètre. »

« En parallèle, il y aura un travail RH pour ne pas dégrader la situation humaine des remplaçants. »

En ce qui concerne la peur de la disparition de la formation continue → « La F.C. dans le 1^{er} degré est une priorité ministériel et obligatoire (REP+ → 3 jours !?). »

- Pour la rentrée 2018 il y aurait 2600 postes de créés (baisse dans le secondaire + priorité dans le primaire aux REP/REP+)

- Actuellement il manque 15 titulaires à la Réunion. Il est fort possible que le rectorat fasse appel à des contractuels pour la rentrée de janvier 2018 (les premiers contactés seraient ceux de la liste complémentaire ce qui serait pour eux une bonne préparation pour le CRPE). Il est fort possible que pour la rentrée 2018/2019 le problème se reposera.

- En ce qui concerne les ZIL/BDFC/BD le changement administratif n'engendrera pas un changement physique (réajustement). Par contre s'ils le désirent ils pourront profiter d'une MCS pour changer de poste afin de ne plus être remplaçants.

L'intersyndicale organise une RIS le

Samedi 4 novembre 2017 au creps de Saint Paul à 8h30 et maintient le mot d'ordre de grève pour la période.